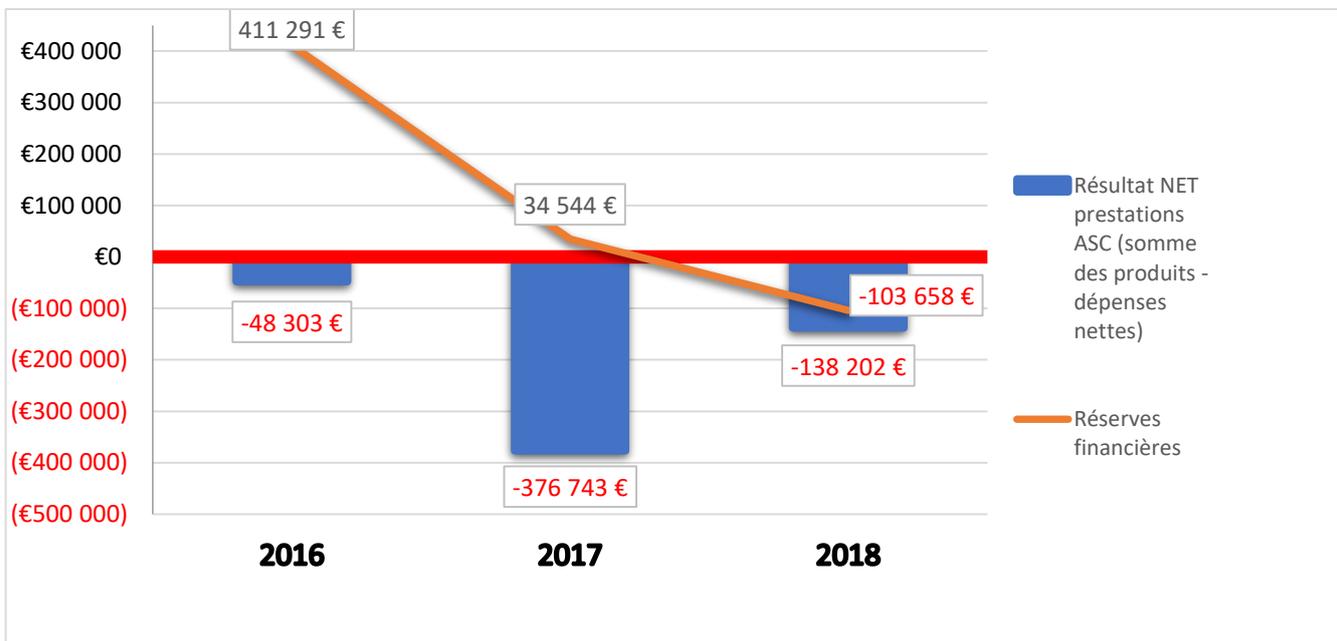


Prestations ASC (épisode 3) POUR SOLDE DE TOUT COMPTE !

La gestion du budget prestation ASC par les élus FO / CGT / SNU



Le comité d'entreprise dispose de deux budgets distincts : le budget de fonctionnement et le budget des prestations (Activités Sociales et Culturelles). Ces budgets sont gérés **par les élus du CE**.

En PACA, le **budget des prestations ASC** représente un peu plus de **3.700.000€**.

Les comptes du CE sont validés et certifiés chaque année par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes et ils mettent en lumière :

- des **déficits annuels successifs depuis 2015** (le CE dépense plus que ce qu'il ne perçoit chaque année = résultat NET). Exemple : - **138 202€** au 31/12/2018.
- **l'épuisement** des réserves financières ASC : - **103 658€** au 31/12/2018.

Alors que l'expert-comptable préconise une réserve financière d'environ +100.000€, il ne reste dans les caisses du CE **qu'une dette de - 103 658€**.

Avez-vous le sentiment d'avoir profité de cette gestion ? Pendant que quelques heureux chanceux, tirés au sort, ont voyagé, nous avons tous vu nos **prestations rabotées** en 2018 pour endiguer ce déficit structurel.

Les Activités Sociales et Culturelles ce sont **VOS** prestations et pourtant **aucune** transparence dans la diffusion des documents comptables et de gestion de votre CE pour que vous puissiez vous faire **votre propre analyse**. La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** n'a cessé de réclamer aux élus FO / CGT / SNU la mise en ligne des rapports de gestion sur le site internet du CE...en vain

Avec une dotation ASC annuelle de 3.700.000€ pour 4.000 agents nous sommes en droit d'attendre mieux !

Le projet ASC de la CFE-CGC

Un projet construit **POUR** vous et **AVEC** vous

PRESTATION ADULTES

Chèques vacances offerts (sur demande) et/ou remboursements hébergement/restauration et transport/acheminement et/ou vacances familiales et/ou billetterie spectacle (cinéma, théâtre, concert...) et/ou pratiques sportives et/ou culturelles (les remboursements se feront sur facture, billets originaux ou e-billets...) selon niveau de classification :	Montant par agent
<ul style="list-style-type: none"> de A à C pour les agents de droit privé; niveaux I, Ibis, II pour les agents de droit public 	800 €
<ul style="list-style-type: none"> de D et E pour les agents de droit privé; niveaux III et IVA pour les agents de droit public 	750 €
<ul style="list-style-type: none"> de F à I pour les agents de droit privé; niveaux IVB, VA et VB pour les agents de droit public 	700 €

PRESTATION ENFANTS (jusqu'à 17 ans révolus)

Montant par enfant

Chèques vacances et/ou chèques cad'hoc et/ou chèques culture et/ou remboursement garderie (crèche, assistante maternelle, halte garderie) et/ou colonies de vacances et/ou centres aérés et/ou classes verte et/ou classes de neige et/ou pratiques sportives et/ou culturelles et/ou billets de transport nominatif (remboursements sur facture...)

250 €

→ Bons cad'hoc Noël : en fonction du reliquat budgétaire

Un projet **SIMPLE** : 1 seule prestation ADULTE / 1 seule prestation ENFANT

Un projet **JUSTE** et **EQUITABLE** : 3 niveaux d'aide du futur CSE en fonction de VOTRE niveau de classification / Les agents en CDD auront tous accès aux prestations du CSE en fonction de la durée de leur contrat

Un projet **ÉQUILIBRÉ** : 80% du budget est consacré à la prestation ADULTE et 20% à la prestation ENFANT

Un projet **AVANTAGEUX** : 1 dotation connue à l'avance d'un montant inédit, jamais offert par le CE pour la majorité d'entre vous

Un projet **SIMPLE** et **FACILE** favorisant le traitement **RAPIDE** de vos demandes

Un projet **RESPONSABLE** : notre projet est construit, sans déficit, à partir de la dotation annuelle versée par l'employeur

Un projet élaboré en toute **TRANSPARENCE** : nous nous engageons à vous communiquer le rapport de gestion des ASC et à justifier chaque somme dépensée. Notre proposition est issue de vos souhaits et de vos besoins lors de nos échanges et lors de notre enquête de satisfaction.

Votez pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi !